

Projet de rapport sur le thème de «l'économie bleue pour les collectivités locales et régionales de la région méditerranéenne»

Le présent projet de rapport a été élaboré par son rapporteur Vincenzo Bianco, membre du conseil municipal de Catane et président du conseil national de l'ANCI (Italie), pour discussion lors de la cinquième réunion de la commission ARLEM du développement territorial durable à Bruxelles le 18 octobre 2019, et en vue de son adoption lors de la session plénière ARLEM le 23 janvier 2020.

Introduction

L'économie bleue, l'écosystème marin, ou encore la protection de l'environnement sont des thématiques du plus grand intérêt pour le citoyen. Dans ces secteurs, les collectivités locales jouent un rôle d'acteurs de premier plan, et il est louable et significatif que l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne ait choisi de les étudier.

Dans nos communes, les effets du changement climatique sont tangibles: des espèces étrangères, dont beaucoup ont un caractère invasif, sont maintenant présentes dans la zone méditerranéenne. Tout un chacun peut constater, sans avoir besoin de consulter les annales statistiques, que les phénomènes climatiques extrêmes - tempêtes, sécheresses ou inondations - se font plus fréquents et ont gagné en intensité.

Affronter ces modifications du climat relève désormais d'une nécessité urgente, qui ne peut souffrir aucun délai. Dans cette transition, les villes et les régions interviennent en première ligne: leurs actions et initiatives ont un impact direct sur les écosystèmes marins. En outre, elles ont la capacité d'interagir de manière rapide et efficace avec leurs citoyens. Une prise de conscience s'impose, sous une forme repensée, et nous aurons à la partager avec les communautés humaines que nous administrons. Elle doit arriver à nous fournir l'énergie voulue pour affronter les choix courageux qu'il nous faudra poser et pour surmonter les obstacles éventuels.

La Méditerranée, le «Mare nostrum» des Romains, constitue le berceau de nos civilisations et de nos démocraties. Si nos cultures ont pu prendre leur essor, c'est grâce à cette mer, qui embrasse aussi bien les routes commerciales des Phéniciens que les cités grecques, ces *poleis* constituant le rempart qui protège notre organisation démocratique.

Aujourd'hui pourtant, la vie de la Méditerranée, son histoire, doivent affronter une lourde menace: l'homme lui-même. Ses écosystèmes subissent des dommages irréparables, avec de lourdes conséquences, y compris du point de vue économique.

Le tourisme marque profondément les littoraux et la mer d'une lourde empreinte, du fait que ses déchets ne sont pas gérés de manière responsable, qu'il consomme une quantité excessive d'énergie et qu'il altère le cycle annuel des activités économiques. Les détritiques plastiques menacent les espèces marines, les écosystèmes et la chaîne alimentaire, dont nous sommes nous-mêmes parties prenantes¹: il faut savoir que toutes les minutes, ce sont 30 000 bouteilles de plastique qui aboutissent dans les eaux et l'on prévoit que d'ici 2050, la mer contiendra davantage de plastique que de poissons². Même si lesdits poissons parviennent encore à arriver sur nos tables, plus de 80 % des stocks halieutiques sont menacés par la surpêche.

¹ Dalberg Advisors, Initiative méditerranéenne marine du WWF, 2019 «*Stop the Flood of Plastic: How Mediterranean countries can save their sea*» («Arrêter le déluge de plastique: comment les pays méditerranéens peuvent sauver leur mer»).

² Fondation Ellen MacArthur, «The New Plastics Economy. Rethinking the future of plastics» («La nouvelle économie du plastique. Repenser l'avenir du plastique» <https://www.ellenmacarthurfoundation.org/the-new-plastics-economy-rethinking-the-future-of-plastics>, dernière consultation en date: le 1^{er} août 2019.

Risquons-nous de frôler la fin du «Mare nostrum»? Tel est effectivement le cas, si nous ne «renversons pas vapeur».

Toute crise, cependant, représente aussi également une chance offerte. Les consommateurs sont plus sensibles au tourisme éco-durable, pourvu que des offres attrayantes leur soient présentées, et le secteur touristique représentera bel et bien l'une des principales activités économiques de la Méditerranée. L'énergie éolienne n'a pas encore exploité tout son potentiel et reste une piste fort intéressante pour déclasser les combustibles fossiles. Dans certaines régions, la pêche pratiquée avec des techniques durables et à petite échelle s'est avérée une expérience très positive³.

L'histoire se répète: les *poles*, les villes, se retrouvent à nouveau détentrices, tout à la fois, d'énormes potentialités et de lourdes responsabilités. Les collectivités locales sont les premières à pâtir des coups portés à l'environnement mais, dans le même temps, elles peuvent devenir des actrices du changement. Pour effectuer ce «renversement de la vapeur», il faut toutefois disposer de solutions de rechange efficaces et durables, à savoir des infrastructures et services pour un tourisme placé sous le signe de la durabilité, ou des sources d'énergie qui se substituent aux combustibles fossiles. L'éducation, au sens large du terme, joue un rôle clé pour la réussite de cette démarche, tout comme notre jeunesse, grâce à la formation mais aussi à la citoyenneté active. Il nous incombe, à tout un chacun, d'activer la transition, en réalisant les économies propres à enclencher la transformation et en promouvant, dans les pays méditerranéens, un modèle de gouvernance qui soit en accord avec les principes de la durabilité.

Objectifs du document

La Méditerranée est la «mère» de la civilisation en Europe et dans le monde. C'est sur ses rives que se sont développés les premiers noyaux urbains, et elle a été, et est encore, la source essentielle de notre alimentation, notre développement économique et notre existence. À l'échelle du monde entier, les océans constituent une extraordinaire force de la nature, étant la base même de cette «planète bleue» sur laquelle nous vivons tous.

L'économie bleue a été définie comme «l'ensemble des activités humaines dépendant de la mer et/ou sous-tendues par les interactions terre/mer dans cadre du développement durable»⁴. Cette définition englobe plusieurs activités économiques: aquaculture, pêche, biotechnologies marines, tourisme et transport maritimes, construction navale, ou encore énergies renouvelables (du vent ou des marées). Mettant davantage l'accent sur l'importance que revêt la durabilité, les Nations unies définissent l'économie bleue comme «une économie verte dans

³ Randone et al. 2017. *Reviving the Economy of the Mediterranean Sea: Actions for a Sustainable Future* («Revitaliser l'économie de la Méditerranée: actions pour un avenir durable»). Initiative méditerranéenne marine du WWF, Rome, Italie. 64 pp.

⁴ Union pour la Méditerranée (2015), Conférence ministérielle sur l'économie bleue, https://ufmsecretariat.org/wp-content/uploads/2015/11/2015-11-17-declaration-on-blue-economy_fr.pdf, dernière consultation en date: le 1^{er} août 2019.

un monde bleu»⁵. La transition de la planète vers une économie sobre en carbone, circulaire et verte ne pourra s'amorcer que si les mers et les océans deviennent des acteurs de premier plan pour cette transformation aussi urgente qu'indispensable. Il s'impose d'inverser totalement la situation actuelle, où la mer et l'océan comptent parmi les principaux vecteurs du changement en matière climatique alors même qu'ils sont lourdement touchés par les déchets et la pollution. Ils doivent devenir les piliers qui assurent le soutien aux écosystèmes naturels, à l'économie verte et à la durabilité, conformément à l'objectif de développement durable n° 14 des Nations unies, à savoir «conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable»⁶.

La situation actuelle est essentiellement due à l'activité humaine: quand nous brûlons des combustibles fossiles, charbon, pétrole ou méthane, quand nous produisons du ciment, quand nous cultivons des terres fertiles, quand nous détruisons des forêts, nous rejetons du dioxyde de carbone (CO₂) dans l'atmosphère. L'excédent de ce gaz exerce un impact considérable sur les mers, lesquelles assurent la régulation climatique mondiale, en jouant un rôle moteur dans le niveau des températures et en influant sur le climat, sous la forme de la pluie, de la sécheresse ou des inondations. Par ailleurs, elles représentent le principal des puits qui emmagasinent le carbone, dont le cycle passe à 83 % par leurs eaux.

Le Plan bleu, l'agence régionale française du plan d'action pour la Méditerranée (PAM), qui se rattache au Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) définit l'économie bleue comme «une économie non-polluante, circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources, reposant sur des pratiques de consommation et de production durables, qui favorise le bien-être humain et l'égalité sociale et qui crée de la valeur économique et de l'emploi, tout en réduisant de manière significative les risques pour l'environnement et les pénuries de ressources»⁷.

Dans le contexte ainsi tracé, l'ARLEM s'engage à œuvrer pour définir un «renversement de la vapeur», c'est-à-dire un parcours dont l'économie bleue soit partie prenante et qui aiguille le système économique vers un développement durable et la protection de l'environnement et du territoire.

Le rôle assumé par les pouvoirs locaux et régionaux constitue un autre facteur clé. Si les principes, règles et objectifs généraux sont fixés par les autorités suprarégionales et supranationales, à savoir l'Union européenne et les autres institutions méditerranéennes

⁵ Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), «Green Economy in a Blue World» («Une économie verte dans un monde bleu»), https://www.undp.org/content/dam/undp/library/Environment%20and%20Energy/Water%20and%20Ocean%20Governance/Green_Economy_Blue_Full.pdf, dernière consultation en date: le 1^{er} août 2019.

⁶ Objectifs de développement durable, objectif 14: conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/oceans/>, dernière consultation en date: le 1^{er} août 2019.

⁷ Jean-Pierre Giraud, «A Blue Economy for a healthy Mediterranean, Implementation and outputs» («Une économie bleue pour une Méditerranée en bonne santé. Mise en œuvre et résultats»), http://planbleu.org/sites/default/files/upload/files/1_A_blue_economy_for_healthy_Mediterranean_Giraud_Plan_Bleu.pdf, dernière consultation en date: le 1^{er} août 2019.

situées au-dessus des États, les administrations des collectivités territoriales entendent quant à elles être les acteurs qui seront les protagonistes de ce changement, et ce sont elles qui sont à même d'arriver ainsi à «renverser la vapeur» et gérer ce processus.

Les obstacles à l'économie bleue en Méditerranée

L'économie bleue peut devenir un outil de développement exceptionnel. Bien que l'importance qu'elle revêt du point de vue économique, social et environnemental ait été jaugée et reconnue dans une large mesure, les effets qu'elle produit sur les collectivités locales et régionales n'a pas encore fait l'objet d'une analyse exhaustive. On déplore en particulier l'absence d'une batterie d'indicateurs grâce auxquels il serait possible de mesurer avec précision les retombées, directes ou indirectes, que ses activités induisent pour l'écosystème marin ou l'économie.

Elle ouvre un extraordinaire éventail de possibilités et recèle des potentialités qui peuvent produire de puissants résultats du point de vue de l'emploi, du développement économique ou de la protection de l'environnement.

Les obstacles auxquels elle se heurte peuvent être répartis en trois grandes catégories:

- A) l'interopérabilité, la disponibilité et l'intégrité des données la concernant (économiques, sociales, environnementales),
- B) sa gouvernance et sa réglementation,
- C) les instruments financiers destinés à la soutenir.

A) La gestion des données (et des indicateurs) concernant l'économie bleue constitue une entrave majeure, étant donné que leur intégrité et leur interopérabilité constituent des conditions sine qua non pour réaliser des analyses et des comparaisons fiables dans le temps et dans l'espace. Nombreuses, les sources dont elles proviennent sont souvent affectées d'incohérences et d'importantes lacunes dans leur couverture temporelle ou spatiale. En outre, nous manquons d'indicateurs fiables et normalisés: les données maritimes sont morcelées, et les éléments d'informations ne sont harmonisés ni entre les différents domaines, ni d'une zone géographique à l'autre.

B) La gouvernance de l'économie bleue n'a pas encore reçu de définition. Les associations, pouvoirs publics et instances administratives opèrent en grand nombre dans le secteur sans se coordonner ou se reconnaître mutuellement, dans la plus grande absence de cohésion, voire de manière contradictoire. Le déficit de coordination peut donner naissance à de graves problèmes, car des actions lancées isolément peuvent s'avérer inutiles si elles ne sont pas partagées dans le reste du bassin méditerranéen. La mer ne connaît pas les frontières politiques et, pour louable qu'elle soit, une action qui n'aura été entreprise que dans un seul point de la zone se révélera très probablement inefficace. Par ailleurs, les collectivités locales et régionales sont à même de mener des initiatives à bien plus aisément et avec davantage d'efficacité que les autres intervenants. L'économie bleue leur ouvre une belle perspective

pour améliorer leurs capacités, compétences et connaissances, ainsi que leurs outils d'aide à la décision, et pour augmenter leurs capacités à engager des dépenses afin de soutenir les investissements requis.

C) Pour «renverser la vapeur», il est nécessaire de procéder, au niveau national, régional et local, à d'énormes investissements, qui auront principalement pour effet de réduire les impacts environnementaux - et ne seront donc pas viables d'un point de vue strictement financier. Autrement dit, il n'est pas possible de procéder à ce «renversement de la vapeur» par le recours à l'investissement privé, si des outils fiscaux ou des mesures incitatives spécifiques n'ont pas été adoptées.

Chiffres de référence et bonnes pratiques

Les données que la Commission européenne a établies pour un certain nombre de paramètres économiques relatifs à l'économie bleue dans les pays de l'UE-28 en 2016, ainsi que leurs variations en pourcentage entre 2009 et 2016, indiquées entre parenthèses, s'établissent comme suit:

- chiffre d'affaires: 566 milliards d'euros (+ 7,2 %),
- valeur ajoutée brute (VAB): 174,2 milliards d'euros (+ 9,7 %),
- chiffre d'affaires: 95,1 milliards d'euros (+ +8.1 %),
- marge bénéficiaire brute: 16,8 % (+ 8,1 %),
- emploi: 3,5 millions (+ 2%), soit 1,6 de l'emploi total dans l'UE,
- investissements nets: 22,2 milliards d'euros (+ +71,7 %),
- ratio entre les investissements nets et la valeurs ajoutée brute: 29 % (contre 18 % en 2009),
- revenu annuel moyen: 28 300 euros (+ 14,2 %).

En 2016, l'économie bleue représentait 1,3 % du PIB de l'Union européenne.

En ce qui concerne l'économie bleue dans tous les pays de la zone méditerranée, y compris donc ceux qui sont hors UE, l'Union pour la Méditerranée et le Plan bleu fournissent des données analogues, à savoir 169 milliards de valeur ajoutée brute et 4,2 millions de personnes employées.

Bien que fragmentaires, ces données permettent de tirer certaines conclusions: le secteur dispose d'un potentiel de croissance des plus significatifs, en particulier du point de vue de l'emploi et de l'investissement. Le tourisme maritime compte pour plus de 80 % de la valeur ajoutée brute et du nombre de personnes employées. En outre, un fort potentiel existe pour augmenter la fréquentation touristique, en particulier dans les pays du Sud-Est Méditerranéen. Dans la zone méditerranéenne, les cinq principales destinations fréquentées par les touristes, à savoir la France, l'Espagne, l'Italie, la Turquie et la Grèce, représentent plus de 80 % de l'industrie du tourisme.

Pour augmenter la fréquentation touristique, il y a lieu de promouvoir le tourisme durable, les services et leur niveau qualitatif. Le différentiel qui existe entre le Nord et le Sud-Est de la Méditerranée tient pour une bonne part à la qualité de ces prestations, qu'il s'agisse de la gestion des déchets, de la disponibilité d'eau potable, de l'épuration des eaux usées, des transports publics ou de la sécurité, car il s'agit d'autant de paramètres qui sont pris en considération par les visiteurs et comptent parmi leurs demandes. Pour atténuer cet écart, il y a lieu d'engager d'énormes investissements dans les pays du Sud-Est de la Méditerranée, ainsi que de partager normes et objectifs. Les directives européennes sur l'eau, les déchets et l'énergie devraient faire l'objet d'une harmonisation et être incorporées dans les réglementations des pays extra-européens. Une telle démarche augmenterait la crédibilité des États méditerranéens qui ne font pas partie de l'Europe, ainsi que la manière dont est perçue leur situation sécuritaire. En outre, cette communauté réglementaire donnerait la possibilité de réaliser des économies d'échelle et des échanges de bonnes pratiques entre les différentes villes et pays de l'espace méditerranéen et, par là, d'aboutir à réduire les coûts et à jouer un rôle de catalyseur pour la transition.

L'énergie représente une autre thématique qui revêt une énorme importance. Ce secteur est responsable, de manière directe ou indirecte, de plus de 80 % des émissions à effet de serre. En plus de réduire les coûts supportés, la transition vers les sources d'énergie renouvelables peut induire d'innombrables avantages pour une communauté locale, car ces vecteurs énergétiques se prêtent bien à être exploités pour produire l'électricité et la chaleur - ou le froid - dont elle a besoin. Cet atout est tout à fait notable pour les régions du littoral méditerranéen, où des panneaux solaires ou photovoltaïques peuvent aisément capter l'énergie du soleil, tandis qu'il est possible d'y exploiter celle du vent grâce à des équipements terrestres, maritimes ou aériens. En outre, il est possible de faire baisser les dépenses d'énergie en améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels et touristiques. Ces actions pourraient également générer de grands avantages économiques, tels que l'indépendance énergétique ou des perspectives de croissance et de création d'emplois, étant donné que l'installation, la gestion et l'entretien de ces équipements nécessitent une force de travail locale.

À l'heure actuelle, la couverture des besoins énergétiques de l'aire méditerranéenne dépend principalement des combustibles fossiles, et cette situation se traduit par un taux d'importation atteignant les 40 %. Grâce aux renouvelables, il serait possible de ramener la part de ces énergies importées sous la barre des 25 %. En outre, les pays méditerranéens qui sont producteurs de pétrole pourraient ainsi accroître leurs exportations, en utilisant le renouvelable pour faire baisser leur demande intérieure et augmenter ainsi leurs ventes et leurs profits.

Les seules activités énergétiques menées en mer concernent la prospection et l'extraction de gaz et de pétrole: les eaux de la Méditerranée n'accueillent encore aucun parc éolien, bien que son potentiel de production annuel ait été estimé à 21 976 TWh, soit plus de 34 fois celui des régions de l'Europe du Nord.

En outre, l'économie bleue peut avoir une incidence positive pour l'environnement comme pour les collectivités locales, dès lors qu'elle respecte certaines contraintes, à savoir: (1) qu'une pleine articulation soit assurée entre les pouvoirs publics locaux, régionaux et supranationaux, (2) que les différentes initiatives touchant à l'économie bleue dans la région méditerranéenne – Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), plan d'action pour la Méditerranée (PAM), Union pour la Méditerranée (UpM) ou stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) se coordonnent totalement, (3) que de la côte, les avancées économiques se diffusent vers l'intérieur des terres, afin de favoriser l'inclusion économique et de réduire les inégalités, (4) que les directives et les règles de l'UE et celles qui ont été adoptées par les pays méditerranéens extra-européens s'harmonisent.

Dans ce cadre, il conviendra que le «renversement de la vapeur» soit conçu par une autorité internationale, avec la participation active des pouvoirs locaux et régionaux de l'aire méditerranéenne. Cette trajectoire devra être guidée par un certain nombre de lignes directrices:

- arrêter des objectifs clairs, de commun accord, pour les énergies renouvelables dans le bassin méditerranéen,
- interdire, d'ici à 2030, la prospection de pétrole ou de méthane en Méditerranée,
- fixer, pour le bassin méditerranéen, des objectifs nets et partagés concernant l'économie circulaire (utilisation rationnelle des ressources),
- définir des objectifs précis et communs pour faire baisser les volumes de déchets dans le bassin méditerranéen,
- déterminer des règles et normes harmonisées en ce qui concerne l'eau et les déchets dans le bassin méditerranéen,
- atteindre l'objectif d'avoir au moins 10 % de zones protégées en 2025 (objectif de développement durable des Nations unies 14.5).

Propositions

Nous, régions, villes et collectivités locales de la zone méditerranéenne, ne voulons pas, ici, entériner une litanie de positions de principe ou une analyse stérile: notre volonté est d'encourager les citoyens et les administrations des communes à prendre conscience et connaissance des problèmes et, surtout, à montrer quelles sont les chances à saisir lors de la transition vers un développement durable. Les propositions énumérées ci-après entendent servir tout à la fois de point de référence et d'aiguillon pour conférer aux villes et régions un rôle de premier ordre dans l'économie bleue.

Il convient de s'employer et de réussir à «renverser la vapeur» grâce à une transition appropriée, qu'il est possible d'amorcer par différentes actions.

- 1) Au plan mondial, l'Union européenne devra être une des figures de proue du mouvement visant à la définition de ce processus, y compris en créant une

organisation des pays de la Méditerranée, mettant en réseau les expériences déjà disponibles (Union pour la Méditerranée, WestMED, plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations unies pour l'environnement, Dialogue 5+5). Cette instance devra émettre des lignes directrices qui auront force de droit pour tous les pays méditerranéens. Il conviendra qu'elles couvrent également la réduction de la pollution marine, conformément à l'objectif 14.1 des objectifs de développement durable des Nations unies.

- 2) Il y a lieu de définir des normes et objectifs sociaux, économiques et environnementaux, ainsi qu'un jeu d'indicateurs qui permette de les mesurer de manière objective. Ceux que le plan bleu propose pour les trois piliers de la durabilité (économique, sociétale et environnementale) touchent aux cinq grands secteurs économiques de l'économie bleue, à savoir la pêche et l'aquaculture, le tourisme, le transport maritime, les énergies en mer et, enfin, les biotechnologies, et ils constituent un excellent point de départ⁸.

- 3) Il y a lieu de d'établir et de mettre en œuvre des instruments économiques qui stimulent et activent la transition. Il s'agit de renforcer les instruments financiers de l'Union européenne, dont le plan pluriannuel pour la période 2021-2027, pour promouvoir l'échange de bonnes pratiques et financer des projets pilotes qui permettent de constituer un répertoire de réussites emblématiques obtenues au niveau local et régional, les quelles offrent un outil formidable pour démontrer que le «renversement de la vapeur» ne constitue pas une utopie et mettre en évidence tout le potentiel économique que la transition peut receler dans des secteurs d'activité comme les énergies renouvelables, la réhabilitation énergétique des bâtiments, le tourisme durable ou la gestion efficace de l'eau et des déchets. L'initiative BlueMed⁹ de l'Union européenne peut devenir un puissant pilier de cette action, qu'il conviendra de renforcer et d'étendre. Le document de l'Union pour la Méditerranée qui s'intitule «Verdir l'économie bleue» constitue une excellente compilation de bonnes pratiques axées sur la durabilité dans l'économie bleue en Méditerranée¹⁰. La commission interméditerranéenne de la Conférence des régions périphériques maritimes (CRPM-CIM), quant à elle, est partie prenante de plusieurs projets qui, dans le domaine de l'économie bleue, peuvent déboucher sur des succès à valeur d'exemple, comme Interreg MED, InnoBlueGrowth ou PANACeA.

⁸ Jeu d'indicateurs pour l'économie bleue, Plan bleu, eco-union, http://planbleu.org/sites/default/files/upload/files/2_set_of_indicators_for_blue_economy_Fosse_Petric_Eco-union.pdf, dernière consultation en date: le 1^{er} août 2019.

⁹ Initiative BlueMed de recherche et développement pour la promotion de l'économie bleue par la coopération dans le bassin méditerranéen. <http://www.bluedmed-initiative.eu>

¹⁰ Union pour la Méditerranée, «Greening the Blue Economy» («Verdir l'économie verte bleue»), <https://ufmsecretariat.org/wp-content/uploads/2017/12/Greening-the-Blue-Economy-UfM-Report.pdf>, dernière consultation en date: le 1^{er} août 2019.

Enfin, ce document doit donner véritablement l'occasion d'augmenter la sensibilisation des communautés locales aux thématiques environnementales et de créer des réseaux capables de favoriser, dans le bassin méditerranéen, des actions communes et des échanges de bonnes pratiques sur le thème de l'économie bleue. L'éducation, la formation et la citoyenneté active offrent autant de moyens d'enclencher cet important processus. Un premier jalon à poser sur la voie de la transition qui s'impose consiste à prendre conscience et se rendre compte des problèmes concernant l'environnement et des ouvertures qui, en ce domaine, se posent au point de vue économique. Les axes autour desquels la formation sera solidement articulée consisteront à construire une citoyenneté active, encourager le changement dans les comportements et les priorités et co-créer des parcours novateurs, en pleine concertation avec les acteurs économiques, sociaux et environnementaux. Les protagonistes de l'économie bleue sont les organisations non gouvernementales, les syndicats, les universités, les jeunes, les pouvoirs publics locaux et régionaux et les médias. Il conviendra en particulier de renforcer les relations entre tous les pays méditerranéens et les collectivités, afin de faire naître une citoyenneté active. Un partage devra avoir lieu concernant les bonnes pratiques, qu'elles émanent d'acteurs et instances du privé ou du public. À titre d'exemple, mentionnons les processus productifs novateurs ou les mesures fiscales incitatives qui encouragent certains choix. Enfin, il sera nécessaire de stimuler l'échange de ces bonnes pratiques grâce à des normes communes et entre le Nord et le Sud-Est de la Méditerranée. Ce vaste défi, les collectivités locales et régionales sont prêtes à le relever.

La réussite de cette importante initiative de l'ARLEM dépendra dans une large mesure de notre capacité à la faire connaître, à susciter des discussions et des débats à son propos et à mobiliser en sa faveur nos citoyens, les entreprises, le monde du travail, les institutions scientifiques et universitaires, les jeunes et les bénévoles.

Lançons dans toutes les régions d'Europe et de la Méditerranée cent initiatives afin de recueillir des avis, des positions critiques, des demandes et, surtout, des actions utiles pour nettoyer cette mer qui est notre route commune.